

République Française
Département de la Haute-Vienne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130

Séance du : 13 Mars 2019

- **Délibération N° 2018-662 portant sur : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention avec la SPA .**

L'an deux mil dix-neuf le treize mars à vingt heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 05/03/2019, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Alexandre BARA

Présents : DIDIERRE-BARA-MONZAUGE-FRACHET-BOURLIATAUD-GUILLAIN-SAVARY- -RAFFIER- FALCONI- BORIE

Représentés : Mme COTTON (pouvoir donné à Mr BARA), M. GREENHEAD (pouvoir donné à Mr DIDIERRE).

Absente : HIVERNAUD Isabelle

Membres	13
Présents	10
Représenté	3
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	

Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, présente la nouvelle convention de fourrière pour l'enlèvement et garde des animaux pour cette nouvelle année, proposée par la SPA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention précitée
- **D'INSCRIRE** la redevance liée à cette convention de 427.77 € soit 0.63€ par habitant pour une population totale de 679 habitants (Source INSEE)

Fait à La Croisille S/Briance 14 Mars 2019

Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE



Transmis le : 14/03/2019

Affiché le : 14/03/2019

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130

Séance du : 13 Mars 2019

- **Délibération N° 2018-663 portant sur : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre de la rénovation du monument aux morts,**

L'an deux mil dix-neuf le treize mars à vingt heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 05/03/2019, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Alexandre BARA

Présents : DIDIERRE-BARA-MONZAUGE-FRACHET-BOURLIATAUD-GUILLAIN-SAVARY- - RAFFIER- FALCONI- BORIE

Représentés : Mme COTTON (pouvoir donné à Mr BARA), M. GREENHEAD (pouvoir donné à Mr DIDIERRE).

Absente : HIVERNAUD Isabelle

Membres	13
Présents	10
Représenté	3
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	

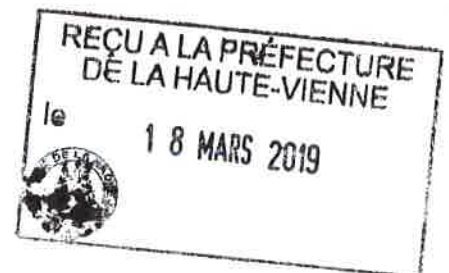
Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de rénovation du monument aux Morts dont le montant HT s'élève à 5 530.00 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du Programme 2019 des aides aux communes au taux maximum de 40%
- **Décide** de financer ce projet comme suit :
 - Subvention Départemental 2 212.00 euros
 - Autofinancement 4 424.00 euros
- **D'inscrire** cette dépense au budget principal 2019.

Fait à La Croisille S/Briance 14 Mars 2019

Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE



Transmis le : 14/03/2019

Affiché le : 14/03/2019

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 13 Mars 2019

- Délibération N° 2018-664 portant sur : Subventions aux Associations et Voyages scolaires

L'an deux mil dix-neuf le treize mars à vingt heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 05/03/2019, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Alexandre BARA

Présents : DIDIERRE-BARA-MONZAUGE-FRACHET-BOURLIATAUD-GUILLAIN-SAVARY- -
RAFFIER- FALCONI- BORIE

Représentés : Mme COTTON (pouvoir donné à Mr BARA), M. GREENHEAD (pouvoir donné à Mr DIDIERRE).

Absente : HIVERNAUD Isabelle

Membres	13
Présents	10
Représenté	3
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

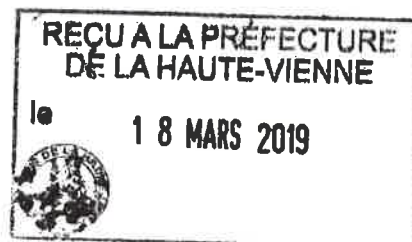
- DECIDE d'octroyer les subventions suivantes aux associations privées comme suit :

Collège Jean MONNET	440,00	
Association Récré Art Tion	225,00	
Association Croisille Country	225,00	
FNTH Section Chateauneuf	70,00	
OCCE COOP SCOL ECOLE PRIMAIRE	770,00	
SPA	427,77	
ASSOCIATION AIDES AUX PERSONNES AGEES	3 020,00	
PREVENTION ROUTIERE	40,00	
LOUVETERIE	50,00	
ASSOCIATION CROISILLE 3ème AGE	225,00	
SECOURS POPULAIRE	225,00	
LYCEE B PALISSY		En attente
LIGUE CONTRE LE CANCER	225,00	
ANACR	80,00	
COMPAGNIE BIDULE	225,00	
SUBVENTION VOYAGE ECOLE SAINT MEARD		En attente
SUBVENTION VOYAGE ECOLE LA CROISILLE	1 920,00	32 élèves à 60 euros
Association des commerçants	225,00	
FONDATION DU PATRIMOINE	75,00	

ASSOCIATION GYM ABDOS	225,00
ENTENTE SPORTIVE LA CROISILLE LINARDS	720,00
CONSEIL LOCAL PARENTS ELEVES	225,00
EICOLO DAU MONT GARGAN	225,00
ACCA	225,00
AMIS DU MONT GARGAN	100,00
JMF FRCE EN LIMOUSIN	225,00

Fait à La Croisille S/Briance 14 Mars 2019

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



Transmis le : 14/03/2019

Affiché le : 14/03/2019

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130

Séance du : 13 Mars 2019

- **Délibération N° 2018-665 portant sur : Facturation des charges du Personnel au budget de l'eau.**

L'an deux mil dix-neuf le treize mars à vingt heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 05/03/2019, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Alexandre BARA

Présents : DIDIERRE-BARA-MONZAUGE-FRACHET-BOURLIATAUD-GUILLAIN-SAVARY- -
RAFFIER- FALCONI- BORIE

Représentés : Mme COTTON (pouvoir donner à Mr BARA), M. GREENHEAD (pouvoir donner à Mr DIDIERRE).

Absente : HIVERNAUD Isabelle

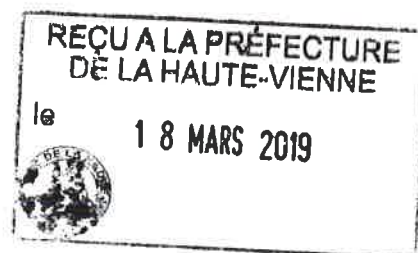
Membres	13
Présents	10
Représenté	3
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- o **DECIDE** de refacturer les charges du personnel au budget de l'Eau afférentes au besoin de service.
Ces charges se décomposent comme suit :
 - Deux agents titulaires à 11.5% du temps de travail **soit 9 801.73 euros**
 - La récupération des indemnités d'astreintes et emploi d'un agent complémentaire **soit 6 042.40 euros**
 - La facturation de l'Eau et le suivi administratif **soit 800.00 euros**
Pour un montant global de 16 644.13 euros
- o **DECIDE d'inscrire cette dépense au chapitre 012 du budget annexe de l'eau.**

Fait à La Croisille S/Briance 14 Mars 2019

Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE



Transmis le : 14/03/2019

Affiché le : 14/03/2019

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 13 Mars 2019

- **Délibération N° 2018-666 portant sur : Délibération pour supprimer les régies Gîte d'Etape et Copies**

L'an deux mil dix-neuf le treize mars à vingt heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 05/03/2019, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Alexandre BARA

Présents : DIDIERRE-BARA-MONZAUGE-FRACHET-BOURLIATAUD-GUILLAIN-SAVARY- - RAFFIER- FALCONI- BORIE

Représentés : Mme COTTON (pouvoir donner à Mr BARA), M. GREENHEAD (pouvoir donner à Mr DIDIERRE).

Absente : HIVERNAUD Isabelle

Membres	13
Présents	10
Représenté	3
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13/11/2001 instituant une régie de recettes pour les copies ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 09/12/2003 instituant une régie de recettes pour le gîte d'étape ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire sur le principe de la suppression de ces régies ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

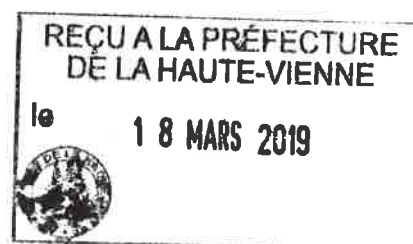
Article 1 : De supprimer les régies instituées par les délibérations précitées à compter du 14 Mars 2019.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire de la Commune de la Croisille sur Briance et le comptable public assignataire de la trésorerie Saint Léonard de Noblat de procéder à l'exécution de la présente décision.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire de la Commune de la Croisille sur Briance d'instaurer un règlement intérieur limitant le nombre de copies par 10 et par administrés.

Fait à La Croisille S/Briance 14 Mars 2019

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



Transmis le : 14/03/2019

Affiché le : 14/03/2019

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130

Séance du : 13 Mars 2019

- **Délibération N° 2018-667 portant sur : Délibération pour établir la durée d'amortissement des biens acquis en 2018 pour le budget de l'eau**

L'an deux mil dix-neuf le treize mars à vingt heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 05/03/2019, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Alexandre BARA

Présents : DIDIERRE-BARA-MONZAUGE-FRACHET-BOURLIATAUD-GUILLAIN-SAVARY- - RAFFIER- FALCONI- BORIE

Représentés : Mme COTTON (pouvoir donné à Mr BARA), M. GREENHEAD (pouvoir donné à Mr DIDIERRE).

Absente : HIVERNAUD Isabelle

Membres	13
Présents	10
Représenté	3
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de déterminer selon les règles budgétaires des budgets annexes la durée de l'amortissement de l'acquisition du poste de chloration en 2018 pour un montant de 2 107.90 euros, mandaté sous le bordereau 6, mandat 9 du 26/03/2018.

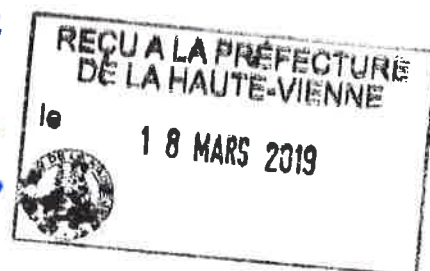
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'amortir ce bien sur 5 ans à compter de 2019 pour un montant de 421.58 euros annuel.

DECIDE d'inscrire cette écriture d'ordre sur le budget de l'Eau 2019.

Fait à La Croisille S/Briance 14 Mars 2019

Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE



Transmis le : 14/03/2019

Affiché le : 14/03/2019

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 13 Mars 2019

- Délibération N° 2018-668 portant sur : Délibération Taux de fiscalité Locale 2019

L'an deux mil dix-neuf le treize mars à vingt heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 05/03/2019, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Alexandre BARA

Présents : DIDIERRE-BARA-MONZAUGE-FRACHET-BOURLIATAUD-GUILLAIN-SAVARY- -
RAFFIER- FALCONI- BORIE

Représentés : Mme COTTON (pouvoir donner à Mr BARA), M. GREENHEAD (pouvoir donner à Mr DIDIERRE).

Absente : HIVERNAUD Isabelle

Membres	13
Présents	10
Représenté	3
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir à l'identique de 2018 les taux d'imposition 2019 soit :

- Taxe d'habitation : **10.85 %**
- Taxe foncière bâtie : **18.28 %**
- Taxe foncière non bâtie : **63.05 %**

Fait à La Croisille S/Briance 14 Mars 2019

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



Transmis le : 14/03/2019

Affiché le : 14/03/2019

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130

Séance du : 13 Mars 2019

- **Délibération N° 2018-63** portant sur : **Délibération vote des budgets primitifs 2019 Commune et Eau**

L'an deux mil dix-neuf le treize mars à vingt heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 05/03/2019, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Alexandre BARA

Présents : DIDIERRE-BARA-MONZAUGE-FRACHET-BOURLIATAUD-GUILLAIN-SAVARY- - RAFFIER- FALCONI- BORIE

Représentés : Mme COTTON (pouvoir donner à Mr BARA), M. GREENHEAD (pouvoir donner à Mr DIDIERRE).

Absente : HIVERNAUD Isabelle

Membres	13
Présents	10
Représenté	3
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	

Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Je vous invite à adopter le budget primitif 2019 de notre commune, qui se compose du budget principal et du budget annexe de l'Eau.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	704 217.50	9 831.86	714 049.36	714 049.36		714 049.36
Section d'investissement	176 170.55	1 290.14	177 460.69	166 338.69	11 122.00	177 460.69
Total	880 388.05	11 122.00	891 510.05	880 388.05	11 122.00	891510.05

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES

Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère Général	305 981.43		305 981.43
012	Charges de Personnel	296 120.00		296 120.00
65	Autres charges de gestion courantes	85 130.00		85 130.00
014	Atténuation de produits	2 003.00		2 003.00
66	Charges financières	9 983.07		9 983.07
67	Charges exceptionnelles	5 000.00		5 000.00
042	Opération de transferts		9 831.86	9 831.86
D002	Résultat reporté			
Total		704 217.50	9 831.86	714 049.36

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
70	Produits des services du domaine	63 692.13		63 692.13
73	Impôts et taxes	259 098.00		259 098.00
74	Dotations Subventions et participations	271 308.66		271 308.66
75	Autres produits de charges courantes	15 401.40		15 401.40
R002	Résultat reporté	104 549.17		104 549.17
Total		714 049.36		714 049.36

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES

Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
204	Subventions d'équipements versées	5 000.00		5 000.00
21	Immobilisations corporelles	75 699.56		75 699.56
16	Emprunts et dettes assimilées	38 930.05		38 930.05
041	Opérations patrimoniales		1 290.14	1 290.14
D001	Résultat reporté	56 540.94		56 540.94
Total		176 170.55	1 290.14	177 460.69

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
13	Subv d'investissement	37 925.15		37 925.15
10	Dotations Fonds divers et réserves	93 173.33		93 173.33
040	Opérations de transferts		9 831.86	9 831.86
041	Opérations patrimoniales		1 290.14	1 290.14
R001	Résultat Reporté	35 240.21		35 240.21
Total		166 338.69	11 122.00	177 460.69

BUDGET ANNEXE D'EAU

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section d'exploitation	51 025.99	20 692.05	71 718.04	65 930.46	5 787.58	71 718.04
Section d'investissement	125 195.69	5 787.58	130 983.27	110 291.22	20 692.05	130 983.27
Total	176 221.68	26 479.63	202 701.31	176 221.68	26 479.63	202 701.31

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION D'EXPLOITATION – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère Général	22 381.86		22 381.86
012	Charges de Personnel	16 644.13		16 644.13
65	Autres charges de gestion courantes	1 500.00		1 500.00
014	Atténuation de produits	10 000.00		10 000.00
67	Charges exceptionnelles	500.00		500.00
042	Opération de transferts		20 692.05	20 692.05
	Total	51 025.99	20 692.05	71 718.04
SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
70	Produits des services du domaine	51 250.00		63 692.13
042	Opération de transferts		5 787.58	5 787.58
R002	Résultat reporté	14 680.46		14 680.46
	Total	65 930.46	5 787.58	71 718.04

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
21	Immobilisations corporelles	25 658.66		5 000.00
23	Immobilisations en cours	99 537.03		75 699.56
040	Opération de transferts		5 787.58	5 787.58
	Total	125 195.69	5 787.58	130 983.27
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
10	Dotations Fonds et réserves	3 948.49		3 948.49
040	Opérations de transferts		20 692.05	20 692.05
R001	Résultat Reporté	106 342.73		106 342.73
	Total	110 291.22	20 692.05	130 983.27

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

sur le budget principal :

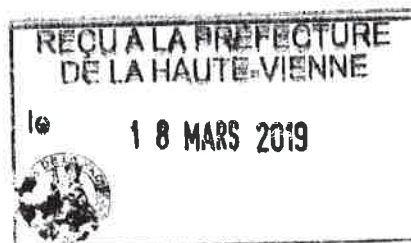
- **ADOPTE** le budget primitif 2019 du budget principal de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

sur le budget annexe de l'Eau :

- **ADOPTE** le budget primitif 2019 du budget annexe de l'eau de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section d'exploitation.

Fait à La Croisille S/Briance 14 Mars 2019

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



Transmis le : 14/03/2019

Affiché le : 14/03/2019